

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

Réunion du Bureau du 2 mars 1921

La séance est ouverte par M. Fargier, président.

Il présente au Bureau trois membres du Syndicat des Menuisiers, et les félicite de l'adhésion toute récente de ce Syndicat à notre « Union ».

Le concours des menuisiers va bientôt nous être très précieux, car ils vont pouvoir nous aider à apporter le matériel des « Amis des Libertés » dans notre salle, en vue des cours-conférences qui vont bientôt y commencer.

Si nous voulons que nos Syndicats progressent, il faut que nous fassions tout ce que nous pourrions pour amener à nous le plus possible de membres.

Coopérative. — Elle est tout-à-fait installée et fonctionne à la satisfaction de tous. Il faut que nous en fassions usage le plus possible, afin que les bénéfices, minimes en eux-mêmes, nous permettent, en s'ajoutant les uns aux autres, de nous procurer les ressources nécessaires pour promouvoir tous nos services. Il faut que nous arrivions à doubler notre chiffre d'affaires.

Réclame. — Il faut aussi que la réclame que nous faisons sur le « Messenger Syndical », pour certaines maisons de la place, nous permette de faire vivre notre journal. Certains chiffres seraient à revoir.

Pupilles de la Nation. — Elections du 20 mars. — Les mêmes candidats que la dernière fois se présentent. Nous sommes assurés du succès, les autres Syndicats n'ayant pas osé affronter la lutte.

Pour cette année, nous ne sommes pas tous prêts. Mais, pour l'année prochaine, il faudra que tous les Syndicats soient en mesure de prendre part aux élections.

Il conviendrait de faire une démarche près de M. Jamin, lequel semble tout indiqué pour remplacer, dans le Conseil des Pupilles de la Nation, M. Delafoy, lequel nous prévient par lettre que, malgré toute sa bonne volonté et tous ses efforts, il ne peut assister aux réunions, son mandat de député y mettant obstacle.

Avant de mettre sous presse, nous recevons de M. Jamin, près de qui a été faite la démarche sus-mentionnée, un mot des plus aimables nous informant qu'il accepte très volontiers la charge de nous représenter au Conseil des Pupilles de la Nation. Nous lui adressons ici tous nos remerciements.

Syndicat de Saint-Nazaire. — Un Syndicat de Dames employées et ouvrières vient de se former à Saint-Nazaire, et demande à s'affilier à notre « Union ».

Le Bureau accepte, sous réserve de l'acceptation définitive par le Conseil des Délégués. Il donne à Mlle Goupille tous pouvoirs pour répondre au Syndicat de Saint-Nazaire et lui envoyer les statuts, pour étude et acceptation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 45.

La Secrétaire,
E. DROUART.

Réunions au Siège

6, rue de Bel-Air

Le mercredi 20 avril, à 18 h. 30, Commission du journal.

Le samedi 9 avril, à 18 h. 30, Commission de vente du Service d'achats en commun.

Le samedi 16 avril, à 18 h. 30, Commission d'achats.

Le vendredi 11 mars, les bureaux des Syndicats des Employés et de la Métallurgie ont eu à envisager cette question si grave du chômage que nous subissons en ce moment. MM. Fargier et Perrin rendent compte des démarches faites près des administrations des grands chantiers nantais, et déjà des résultats sont obtenus. Sur la proposition de M. Fargier, il est décidé d'envoyer une lettre au président du Syndicat patronal de la Métallurgie pour attirer son attention sur un fait qui est une des causes du chômage. La lettre est adoptée et notre président mandaté pour l'adresser à qui de droit.

Lettre adressée à M. le Président du Syndicat des mécaniciens, fondeurs, chaudronniers, forgerons, modeleurs.

Monsieur le Président,

Emus par la crise de chômage qui, en France, est générale, nos Syndicats en ont étudié et approfondi les causes et recherché les remèdes à y apporter.

Nous nous permettons de venir vous soumettre les résultats de notre travail, et vous prier de bien vouloir y apporter toute votre attention.

Du fait de la guerre, de nombreux étrangers sont venus, pour des raisons bien différentes, s'abriter sur le sol français et particulièrement dans notre bonne ville de Nantes. Aussi avons-nous constaté que beaucoup d'ouvriers étrangers étaient employés dans les usines françaises pendant que de nombreux Français parfois chargés de famille, souvent ayant fait toute la campagne au front, se trouvent sans travail. Il y a là une grande anomalie. Si l'on regarde de près la nationalité de ces étrangers, nous trouvons surtout des Espagnols, des Russes, des Grecs — gens qui viennent, l'on peut dire, sucer le sang français — sans aucun profit pour nous ni pour ceux qui les emploient, car qui sait quel levain apportent ces ouvriers qui quittent ainsi leur patrie pour aller faire quoi ailleurs ?... Enfin, Monsieur le Président, nous ne demandons pas la guerre, loin de nous cette pensée, nous demandons seulement un morceau de pain pour des Français qui ont défendu leur pays et qui sont encore prêts à le défendre si besoin en était.

Agrez, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments patriotiques avant tout.

E. F.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Le samedi 26 février, le Conseil syndical tenait sa réunion mensuelle. Tous les membres sont présents, sauf Théodore Godin, qui, étant grippé, s'est fait excuser. Le président rend compte des démarches faites pour les élections de l'Office départemental des Pupilles de la Nation ; toutes les formalités ont été remplies. Notre Syndicat a droit à trois délégués pour élire trois membres. Nos candidats sont Mme la marquise de La Ferronnays ; M. Aignan, notre avocat-conseil ; M. Léon Jamin, industriel, conseiller général.

Les noms des candidats sont adoptés. Il est procédé à l'élection des délégués qui iront le 20 mars voter. Sont élus : Fargier, Pressensé et Rialland.

Sur la proposition de Fargier, notre camarade Rialland est élu à l'unanimité 2^e vice-président du Syndicat, en attendant qu'il soit pourvu au poste de secrétaire-archiviste, Rialland continuera son service.

Il est procédé ensuite à la vérification d'une liste de syndiqués n'ayant pas encore acquitté leurs cotisations. Quelques-uns sont radiés définitivement ; près des autres il sera fait des démarches individuelles pour les réveiller à la vie syndicale.

Sur une communication de nos camarades du Mans, la question d'un Congrès à Nantes au mois d'avril est mise à l'étude, mais nous ne pourrions, faute de matériel, assumer la charge de l'organisation pour cette date ; d'ailleurs cette question avait déjà été envisagée avec le siège central de Paris, et en principe la date du mois d'octobre en avait été choisie, il nous faut nous en tenir à cette date. Il sera répondu dans ce sens à nos amis mancaux.

La séance est levée à 21 h. 30.

Le Secrétaire,
CARON.

Syndicat des Métallurgistes

La réunion d'étude de la Métallurgie aura lieu le dimanche 17 avril 1921, à 9 h. 30.

L'ordre du jour appelle la nomination du ou des délégués au Congrès fédéral à Paris et la fixation du programme des revendications que le ou les délégués devront défendre à Paris.

Syndicat mixte des menuisiers ébénistes CORPORATION SAINTE-ANNE

L'assemblée générale annuelle a voté les transformations du Syndicat mixte en Syndicat ouvrier. Aussitôt le départ des patrons, les ouvriers ont constitué un bureau provisoire avec mission de préparer les nouveaux statuts. Le 27 février, nouvelle discussion et approbation des statuts, élection du bureau définitif.

Président, D. Thomaré ; vice-président, L. Quirion ; secrétaire, Dubot ; trésorier, L. Courraud.

Nomination de la Commission de l'Ecole professionnelle des apprentis et jeunes ouvriers ; elle comprend 8 membres, dont 4 patrons et 4 ouvriers.

A nommé son bureau :
Président, M. Leglas ; secrétaire et trésorier, M. Duprat.

Les statuts ont été déposés à la Préfecture et le Syndicat fonctionne normalement et a demandé son adhésion à l'Union départementale.

Le Syndicat se réunira le dimanche 10 avril, à 9 heures, pour le paiement des cotisations et la distribution des cartes donnant droit à la coopérative et à une grande réduction dans certains magasins. Les membres de l'ancien Syndicat mixte sont invités à assister à cette réunion, qui aura lieu 6, rue de Bel-Air, au siège du Syndicat.

Le Président,
D. THOMARÉ.

Syndicat de l'Aiguille

SECTION SAINTE-MARIE

Le dimanche 6 février, la Section Sainte-Marie tenait sa vente de charité au Chapeau-Rouge, dans la belle salle du premier, parfaitement décorée pour la circonstance.

Une magnifique exposition de lingerie fine faisait l'admiration des nombreux visiteurs qui ne se contentaient pas d'admirer seulement, mais achetaient sans compter.

Dans une salle adjacente, la pêche à la ligne faisait fureur ; plus de 800 lots avaient été mis à la disposition des bambins toujours avides de pêcher. Beaucoup d'entre eux ne se retirèrent que chargés de paquets, si bien qu'à 4 heures il ne restait plus rien. Au buffet, tout avait disparu.

Dans une autre salle se tenait Guignol, le fameux Guignol toujours si attrayant pour les petits et même pour les grands ; de 1 h. 1/2 à 6 h. 1/2 la salle ne désemplit pas. La journée eut un succès complet.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES TOUS LES TISSUS NANTES

15, rue du Calvaire 15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats Adressez-vous A LA PREMIERE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD et Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

ÉCOLE PIGIER

Commerce
Comptabilité
Sténographie
Dactylographie
Langues
Correspondance

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix **ÉCOLE PIGIER** 39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 10, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales } De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS } **M. BRILLET** } DAMES, JEUNES FILLES
Inscription à toutes époques } Enseign. Comptable } Entrées et Salles spéciales
de l'Année. } Directeur-Concessionnaire } Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

vie chère de 0,60 centimes l'heure, de 40 centimes et de 20 centimes, seront appliquées selon l'âge. Pour l'avenir, patrons et ouvriers s'engagent à modifier les salaires selon les conclusions de la commission départementale du coût de la vie. Accord signé de part et d'autre, on peut donc croire que l'on a devant soi une longue période de paix et de tranquillité.

En effet, la commission départementale avec ses réunions périodiques, pour établir des coefficients du coût de la vie ; la prime de vie chère jouant le rôle d'écuelle mobile, nous pouvions ainsi espérer qu'une période assez longue s'écoulerait sans qu'il s'élevât des difficultés sérieuses.

Mais les syndicats cégétistes donnèrent quelques accrocs à la Convention, concernant le chapitre des « dérogations et récupérations ». Ils eurent le grave tort, en septembre 1920, de refuser de siéger à la commission du coût de la vie et de discréditer d'une façon injuste une institution qu'ils avaient admise six mois auparavant, déclarant alors qu'ils en respecteraient les conclusions.

C'est ici que l'on touche du doigt la mauvaise volonté de la C. G. T. pour les œuvres de collaboration et de paix.

Mais jamais, que nous sachions du moins, les syndicats textiles de Roubaix-Tourcoing n'ont dénoncé formellement le compromis d'arbitrage, non plus d'ailleurs que le Consortium, et c'est pourquoi nous sommes bien fondés à nous réclamer maintenant de cet accord dans les difficultés que nous traversons.

Au moins d'octobre dernier, le Consortium industriel interprétant unilatéralement le coefficient 4,148, tripla le sursalaire et augmenta seulement de 15 cent. la prime de vie chère. Aux syndicats ouvriers, libres et cégétistes, il se contenta de notifier ses décisions, ce qui amena la protestation légitime de ces syndicats.

Au début de février dernier, comme la commission du coût de la vie devait se réunir, chacun s'attendait à une nouvelle modification des salaires, quand une regrettable décision du Consortium vint jeter l'émoi.

Le jeudi 10 février, le Consortium, en effet, envoya un pli à chaque bénéficiaire du sursalaire portant les résultats d'une enquête faite dans les différents centres textiles et qui tendait à prouver qu'une réduction des salaires s'imposait.

Le samedi 12 février, les syndicats libres répondaient par une affiche et démontraient que les salaires des autres centres invoqués comme argument étaient insuffisants. Conclusion logique : ce n'était pas Roubaix-Tourcoing qu'il fallait ramener à ces taux, mais bien les autres centres qu'il convenait d'élever jusqu'au salaire vital de notre région.

Nos amis se souviennent de toute la campagne menée par les syndicats libres de Roubaix-Tourcoing durant la semaine du 13 au 20 février. Il n'y a pas de doute que les raisons nouvelles qu'ils développaient chaque jour, leurs interventions auprès du ministre du Travail, leur bonne tenue et les arguments solides qu'ils invoquaient furent, avec leurs démarches et l'appui de l'opinion publique, la force principale qui amena le Consortium à composition. Le samedi 19 février, cédant aux plus hautes interventions, le syndicat patronal reculait de 15 jours toute modification aux salaires.

La question était remise, mais le danger planait toujours sur nous. Nos syndicats estimaient, en effet, que seule l'interprétation loyale du compromis d'arbitrage pouvait donner satisfaction à la classe ouvrière.

Une proposition d'entrevue fut faite dans ce sens par nos syndicats dès le 22 février. Celle-ci fut accordée le 22 février, et comme entre-temps la commission du coût de la vie avait proclamé le coefficient 3,688, nos délégués purent accepter de présenter loyalement la baisse de 0,15 cent. prévue en dernier lieu par les industriels. Nos commissions syndicales adoptaient le même point de vue le jeudi 3 mars.

Enfin, le samedi 5 mars, nos assemblées syndicales ont ratifié.

Voilà où nous en sommes à cette heure. Espérons que tous les efforts accomplis jusqu'ici ne resteront pas vains, et que nous pourrons franchir ce cap difficile, sans aboutir à une grève déplorable.

Nous voulons laisser au public le soin d'apprécier l'action de nos syndicats ; mais s'il est nous permis de tirer quand même une conclusion, nous voulons signaler les services immenses que des organisations vraiment professionnelles, fortes, inspirées des principes de justice et de paix, peuvent rendre au monde du travail.

Sans elles, nous reviendrions à l'impuissance et aux méfaits de l'individualisme, ou bien la société risquerait de sombrer dans le désarroi que peut amener un syn-

dicalisme bolchevisant, brutal et sans principes.

Quant à nos idées fondamentales, qu'on le sache bien, elles sont intangibles : Droit pour nous, ouvriers, de nous organiser en syndicats professionnels ; droit de les faire à inspiration chrétienne, puisque nous sommes catholiques ; droit de défendre nos salaires comme les syndicats patronaux défendent leurs bénéfices ; droit de signer les conventions collectives, de veiller à leur exécution, d'empêcher leur violation et d'être entendus pour leurs modifications occasionnelles. Ce sont là des principes de droit naturel et de droit chrétien que nous ne permettrons jamais qu'on remette en discussion, que ce soit par ruse ou par violence.

Voilà 47 ans que la loi française a reconnu le droit syndical, et 30 que Léon XIII nous a donné notre charte lumineuse de juste émancipation ; on ne nous les arrachera plus.

Dons, que l'on réfléchisse ! Que chacun se demande s'il fait tout son devoir vis-à-vis du syndicalisme chrétien que nous nous efforçons d'organiser. Le salut est dans la loyauté, la justice et la fraternelle collaboration des classes, y compris celles qu'on est convenu d'appeler les classes inférieures.

LOUIS BLAIN.

Dans le textile de Troyes

Un accord a été conclu à Troyes entre les syndicats patronaux et ouvriers du textile au sujet de la diminution des salaires.

La baisse des salaires qui devait être appliquée le 1^{er} mars à raison de 20 centimes sur la prime horaire de cherté de vie serait pratiquée de cette façon : 80 centimes par jour à partir du 1^{er} mars et 80 centimes nouveaux à partir du 1^{er} avril, soit au total, 1 fr. 60.

Le syndicat n'a d'abord pas accepté et a insisté pour causer avec les patrons. Ceux-ci ont alors consenti à recevoir une délégation mercredi, à la suite de cette entrevue un accord a finalement été conclu. En voici le texte :

Convention relative au calcul de l'indemnité de cherté de vie en cas de variation du coût de la vie au-dessous du taux en vigueur au 1^{er} janvier 1921 :

Article premier. — Les variations du coût de la vie sont évaluées en pourcentage calculé sur le coût de la vie au 20 avril 1920, tel qu'il a été déterminé par la Commission mixte d'évaluation du coût de la vie de Troyes.

Art. 2. — La prime de cherté de vie suivra les variations de ce pourcentage, conformément aux règles suivantes :

a) A une variation de 6 % du pourcentage correspondra une variation de 0 fr. 10 de l'indemnité horaire de cherté de vie.

b) Pour toute variation mensuelle supérieure à 6 %, la portion dépassant ce chiffre sera reportée au mois suivant et viendra en compte avec la variation dudit mois. De ce fait, toute nouvelle baisse de l'indemnité horaire de vie chère ne pourra jamais dépasser 0 fr. 10 chaque mois.

Art. 3. — Ces dispositions prendront effet à partir du 7 mars et seront applicables le 1^{er} de chaque mois, en tenant compte des constatations faites par la Commission mixte le 25 du mois précédent.

Exemple d'application au 7 mars : La situation de base au 1^{er} janvier 1921 est régie par la constatation de la Commission mixte à fin septembre.

Elle correspond à une élévation du coût de la vie de 11,2 % par rapport à l'indice du 20 avril 1920.

Or, au 25 février, cette élévation du coût de la vie n'est plus que de 1,63 %.

La baisse constatée au 25 février 1921 est donc de 9,57 %.

Sur ces 9,57 0/0, 6 0/0 entraînent, à partir du 7 mars, une réduction de 0 fr. 10 de l'indemnité horaire et 3,57 % sont reportés à valoir sur les constatations du 25 mars.

Art. 4. — Pour les ouvriers gagnant moins de 4 fr. par jour (salaire de base), le pourcentage variera de 20 à chaque variation de 0 fr. 10 de l'indemnité horaire. En particulier, au 7 mars, le pourcentage actuel de 265 à 245 0/0.

Art. 5. — Pour les ouvrières à domicile, le pourcentage variera dans les mêmes conditions de 15. En particulier, le 7 mars, le pourcentage actuel de 215 % passera à 200 0/0.

Art. 6. — La présente convention est faite pour une durée de six mois.

Pour la Chambre syndicale, le président, signé : F. Lamott ; pour le Syndicat du textile, le secrétaire, signé : J. Jacob ; pour le Syndicat chrétien, signé : Jules Lhomme.

Ces deux accords publiés par l'Ere Nouvelle ont été commentés dans le même organe par notre confrère ADRE ROUVRE en des termes que nous apprécions pleinement.

Les industriels de Troyes viennent de donner un excellent exemple. Ils ont démontré que l'entente était possible avec les organisations ouvrières, même dans une question aussi délicate que celle de la réduction des salaires. Cette réduction, qui est fatale, ne peut se faire que progressivement ; elle ne peut se faire, en outre, que d'accord avec les syndicats ouvriers qui ont, bien que cela semble

Chronique de la C. F. T. C.

Travail dans l'union

Nos syndicats ouvriers chrétiens ont vécu jusqu'ici, dans le silence, la peine profonde que leur cause la perte de leur secrétaire général, Brizion. Le recueillement devant la mort est bien la plus belle manifestation de l'amitié sincère qui unissait les syndiqués à leur représentant auprès de la Confédération.

C'était aussi la préparation nécessaire à l'action qui se doit continuer dans le souvenir des disparus d'abord, mais aussi, par-dessus les tombes, vers l'avenir, c'est-à-dire vers la réalisation de notre programme social chrétien.

Ainsi s'accomplit, chez nous, le travail des cœurs, seme de peines parfois, mais travail fécond parce que rempli d'harmonie.

Et c'est dans cette harmonie, dans cette fraternité chrétienne, que se pose la question de l'élection du nouveau secrétaire général. Brizion était du Bâtiment ; les délégués des syndicats choisirent, cette fois, dans la Métallurgie, le nouveau secrétaire, notre camarade Michaud.

De nombreuses raisons militaient en faveur de ce choix et justifient la confiance que, tous, nous lui accordons.

Agé de 27 ans, Michaud appartient à cette élite ouvrière dont toute la force réside dans la pratique de la doctrine sociale catholique. Homme d'action et de réalisation, il fut, tour à tour, dans notre Confédération chrétienne, secrétaire du Syndicat des Métallurgistes parisiens, secrétaire de la Fédération des Métallurgistes français, enfin président de cette même Fédération, et voici couronnée toute une jeunesse d'efforts par l'accession de notre ami au poste de secrétaire général des Syndicats ouvriers.

Michaud nous arrive avec la ferme intention de remplir le programme bien déterminé d'administration et d'action dressé par la Confédération. Mais les bonnes intentions n'aboutiraient à rien si derrière les représentants divers des syndicats n'étaient des hommes décidés à agir dans l'union du cœur et de la doctrine. Le nouveau secrétaire est désigné : il a pour mission de remplir, sous les contrôles établis, la tâche tracée par la C. F. T. C. Il ne reste qu'à continuer l'exécution du programme dans l'amitié saine et forte.

La C. G. T. dit « Révolution, guerre sociale dans la haine » et ses syndiqués sont logiques avec sa doctrine quand ils font la guerre sociale autour d'eux « dans le reniement de leurs élus ».

Notre C. F. T. C. affirme « Paix sociale dans la fraternité chrétienne » et nos syndiqués seront logiques avec leurs principes en faisant de la paix autour d'eux par leur union profonde avec leurs représentants divers.

Ainsi se continuera, toujours plus forte et plus belle, par notre Confédération, l'œuvre de justice et de charité à travers les masses laborieuses.

Ainsi progressera dans les voies tracées par les devanciers de Michaud la tâche des syndicats ouvriers dont Brizion, par sa vie et par sa mort, marque une première et bien rude étape.

Et si, demain, un peu plus de soleil luit sur la famille ouvrière française, ce sera sans doute parce que des hommes capables de sacrifices auront médité, dans la nuit de nos temps, ces mots si doux à entendre, mais si durs à vivre : « Paix aux hommes de bonne volonté ».

BEDU BERNARD.

Action et propagande de la C. F. T. C.

La situation économique rend particulièrement difficile à l'heure présente le recrutement syndical. Les conférenciers de la C. F. T. C. n'en continuent pas moins avec ardeur leur campagne dans un grand nombre de régions.

paradoxal, les mêmes intérêts que leurs patrons à ce point de vue. Comme les patrons, ils sont intéressés à la continuité de la production. Si les industriels ne peuvent — accablés par des prix de revient trop élevés — maintenir leur entreprise au même niveau qu'autrefois, c'est en effet le chômage inévitable...

D'autre part, ces deux forces — trop souvent opposés — doivent s'unir pour obliger les commerçants et les détaillants à diminuer leurs prix.

C'est la chose réalisable. En concluant un accord avec les syndicats ouvriers, les industriels troyens ont donné un exemple qui, nous l'espérons, sera suivi.

Notons enfin que l'accord du textile a été signé à la fois par le syndicat chrétien et le syndicat de la C. G. T. Cette tolérance des révolutionnaires est un symptôme qu'il est intéressant de noter.

En Franche-Comté, Maurice Guerin accompagnant de Batarnard, a donné une série de conférences publiques et contradictoires à Mandeure, Hermoncourt, Grandvillars, Lure et Beffort.

La Fédération des Syndicats d'Union sociale tient son Congrès à Besançon le 26 mars. Des rapports sont présentés sur le chômage et le coût actuel de la vie et sur la cogestion des entreprises.

M. Maurice Guerin a pris également la parole dans le Rhône, à Ampiepus et à Bour-de-l'Iszy, et à la séance de clôture de la Semaine sociale de Dijon.

Dans le sud-est et en Provence, les syndicats féminins ont tenu leur congrès à Grenoble. Mlle Mayer a rendu compte des travaux accomplis en 1920, et Recoura fait une conférence sur la crise économique actuelle et l'organisation professionnelle.

Le 17 février, conférence publique et contradictoire à Grenoble par Maurice Guerin qui répond au seul contradicteur qui se présente Monmayeur, secrétaire de l'Union départementale cégétiste, qui avait été invité à cette réunion organisée pour répondre à un défi qu'il avait lancé, se défile en invoquant des prétextes piteux.

A Saint-Etienne, journée syndicale le 30 janvier, avec Maurice Gonin et Maurice Guerin.

Conférences de Barret et Colombani à Arles, de Colombani et de Bard à Avignon.

A Nice, le syndicat des ouvriers et ouvrières des tabacs adhère à l'Union provençale.

Dans le Sud-Ouest, Laborie donne deux réunions dans les Landes, les 3 et 5 février, à Saint-Vincent de Tyrosse et à Mont-de-Marsan.

A Bordeaux, une journée de propagandistes organisée par les syndicats féminins de la « Gerbe » réunit le 20 février des déléguées des syndicats de la couture, des usines, des employées et des infirmières.

Signalons encore les conférences données à Nancy au cours de Journées sociales par Mlle Martin, de la Fédération de la rue de Séze, et par Verneyras, des syndicats de Champagne ; la création à Nantes d'un syndicat de la menuiserie qui s'affilie à l'Union nantaise ; l'affiliation de l'Union ouvrière syndicale des travailleurs du bâtiment d'Halluin ; la constitution d'un syndicat des ouvrières de l'habillement à Cherbourg, et la fondation à Beauvais de syndicats d'ouvrières et d'employées affiliés à la rue de l'Abbaye, après une tournée de propagande de Mlle Gateblé.

Nevers. — Le syndicat des Livreurs-Camionneurs obtient le renouvellement d'un contrat collectif passé avec une importante maison de la ville.

Bordeaux. — Les divers syndicats d'employés adhérents à la C. F. T. C. organisent une campagne pour le maintien de la semaine anglaise.

Cherbourg. — Nos syndicats entreprennent une campagne de presse dans le but de susciter la création d'une caisse de compensation pour le sursalaire familial.

Amiens. — Quelques gros commerçants ayant manifesté l'intention de faire substituer dans les banques le repos du lundi matin à celui du samedi après-midi, le syndicat des employés a fait publier dans la presse un article contre cette atteinte à la semaine anglaise ; les directeurs de banques repoussent la suggestion qui leur était faite. Attaqués dans une réunion, les syndicats chrétiens ont pu riposter victorieusement en prouvant qu'ils avaient été les premiers à agir en la circonstance.

Laignelet. — La grève de la verrerie Chupin, provoquée par le renvoi injustifié du secrétaire du syndicat chrétien, dure depuis le mois de décembre. Une nouvelle tentative de conciliation du juge de paix de Fougères étant restée sans résultat par suite de l'intransigeance de la direction, la grève continue.

La plupart des Unions régionales ont ouvert des souscriptions en faveur de leurs camarades en grève.

A Marseille, par décision du préfet, Grandmaire, président de l'Union provençale, est nommé membre de la commission du coût de la vie.

A Grenoble, Mlle Bertholon, secrétaire de l'Union fédérale des syndicats libres, est nommée, par arrêté du préfet, membre du Conseil des Consommateurs du département de l'Isère.

A Calais, le syndicat des employés est appelé à désigner un délégué pour faire partie de la commission municipale de l'enseignement professionnel.

Rappelons en terminant que l'inscription sur les listes électorales pour les Conseils de Prudhommes aura lieu du 1^{er} au 20 avril. Aucun syndiqué ne doit négliger de s'y faire inscrire.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR
F. AMIET
Ancien Directeur de l'Ecole
Municipale d'Horlogerie
MAISON FONDÉE EN 1794 — BESANÇON (Doubs)

Par à-coups

Au lendemain de l'armistice, on a pu croire que les Français éclairés par les leçons de la guerre sur la nécessité de l'organisation et de la discipline, allaient renoncer à un peu de leur goût pour l'individualisme et consentir aux sacrifices qu'exigent les actions d'ensemble.

Le syndicalisme connut alors des succès inespérés.

En peu de mois, la C. G. T. rallia parmi les travailleurs manuels, parmi les fonctionnaires et les techniciens mêmes, grâce à l'Ustica, près de deux millions d'adhérents.

Allions-nous voir s'instituer enfin dans notre pays un organisme comparable à ceux que possèdent depuis longtemps les Anglais avec leurs Trade-Unions, les Américains ou les Allemands ?

Le mouvement fut de peu de durée.

La secousse du 1^{er} mai jeta par-dessus bord la moitié des syndiqués.

Par leur faiblesse à suivre les extrémistes dont ils désapprouvaient pourtant la tactique, les dirigeants de la C. G. T. portèrent à leur organisation un coup dont elle ne s'est pas relevée.

Puis ce furent les dissensions entre majoritaires et communistes, le noyautage, les accusations de trahison lancées aux chefs par les hommes de Moscou, les rivalités de personnes et les conflits de tendance. Ecoures, les travailleurs venus à l'organisation pour y défendre leurs intérêts professionnels, non pour y assister à des séances de pugilat et à des débats du plus médiocre parlementarisme, désertent.

L'expérience qu'ils viennent de faire les dégoûte à ce point qu'ils ne veulent plus entendre parler d'aucun syndicat, quel qu'il soit.

Enfin, la crise économique survient. Contre le chômage, des syndicats puissants pourraient lutter, soit en organisant des secours, soit en faisant pression sur les pouvoirs publics pour exiger l'exécution de travaux qui occuperaient les chômeurs.

Mais nos syndicats rouges ne possèdent dans leur ratelier qu'une seule arme : la grève.

Cette arme, contre le chômage, est remarquablement inefficace.

De sorte que l'organisation professionnelle telle que la C. G. T. l'a conçue ne rend aucune espèce de services aux travailleurs au moment où ils en auraient le plus urgent besoin.

Cause nouvelle de désaffection.

Si bien qu'en moins d'un an le syndicalisme est passé d'une extrême puissance à une extrême faiblesse.

La classe ouvrière a pu croire prochaine l'heure de sa dictature, il y a de cela bien peu de mois. Aujourd'hui, désorientée, désunie, elle subit presque passivement tous les coups de la mauvaise fortune.

Même changement, mais en sens inverse, dans la classe patronale.

Là, on était prêt, voici à peine un an, aux plus larges concessions. C'en était fini du « patronat de droit divin ». Les grands usiniers qui avaient accepté pendant la guerre les délégués d'ateliers, reconnaissaient qu'au lendemain de la tourmente, il était indispensable de maintenir et de multiplier les contacts avec les travailleurs.

Aujourd'hui le patronat s'est ressaisi.

A peine la baisse a-t-elle commencé qu'il l'impose d'abord aux salaires, et les ouvriers, devant la menace de chômage, sont bien mal placés pour se défendre.

Les beaux projets de collaboration de classe sont ajournés.

L'Etat lui-même donne l'exemple de la volte-face. Après avoir, pendant des années, « causé » officiellement avec les syndicats de fonctionnaires, il les dissout.

A une politique d'abandon succède une politique d'intransigeance.

Faudra-t-il donc que nous oscillions toujours ainsi entre l'extrême chaud et l'extrême froid, entre le Pôle et les Tropiques ?

Le syndicalisme français restera-t-il pareil à un être qui ne trouve pas son équilibre et dont les somnolences sont brus-

quement coupées de revens en cauchemars, après lesquels l'assoupissement reprend, mais sans apaiser le malade ?

Ceux qui voudraient établir le syndicalisme dans une zone tempérée où ils puissent vivre en toute saison, ceux-là seuls sont sages et malgré tout l'avenir leur appartient.

L'exemple que donnent les syndicats chrétiens, qui croissent lentement en nombre, mais qui recrutent une élite capable de rallier progressivement une partie importante de la classe ouvrière, la résistance qu'opposent au sein même de la C. G. T. les dirigeants actuels aux extravagances des disciples de Zinoviev, tout cela témoigne qu'il y a, en France, des éléments capables de créer, malgré les énergumènes du communisme et malgré la lourde indifférence d'une grande masse de travailleurs, un syndicalisme constructeur.

La tâche de cette élite est ingrate; l'humble besogne quotidienne de propagande, de recrutement, d'éducation, n'a pas l'éclat que la grande presse donne aux manifestations tapageuses des violents.

Mais cette action méthodique est seule capable de sortir notre pays de ces marasmes alternatifs entre lesquels depuis si longtemps il oscille.

PIERRE LABAUME.

Enseignement technique

UN DISCOURS DE GASTON VIDAL

M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, a prononcé à l'Association des anciens élèves des écoles nationales de l'enseignement technique un intéressant discours-programme.

Nous pouvons en retenir cette déclaration : « Nous demandons que la profession soit le pivot et le centre de tout l'enseignement, aussi bien de l'enseignement moral et civique. Tout par la profession pour la profession. »

Pratiquement, M. Gaston Vidal recommande l'organisation du préapprentissage et de l'orientation professionnelle des écoles qui serait prolongée jusqu'à 14 ans; le recrutement des maîtres du technique, parmi des praticiens formés pédagogiquement par un stage de quelques semaines; la généralisation des Chambres de métiers pour organiser et développer l'enseignement nouveau. Tout cela est dans une très saine tradition.

DECRETS POUR L'APPLICATION DE LA LOI ASTIER

Un certain nombre de décrets, prévus par la loi du 25 juillet 1919, viennent d'être publiés; nous signalons celui du 10 février (J. O. du 28 février) concernant la composition des comités départementaux; l'article 3 énumère les membres appelés à faire partie de ces comités dans les départements autres que celui de la Seine, au nombre desquels figurent parmi les membres élus :

Deux ouvriers désignés par les ouvriers, employés d'usines ou d'ateliers, membres des commissions locales professionnelles instituées dans le département;

Deux employés désignés par les employes de commerce, membres des commissions locales professionnelles, instituées dans le département.

Un certain nombre de membres peuvent être nommés par le préfet et choisis :

Au nombre de cinq au maximum, parmi les directeurs, ingénieurs, professeurs, professeurs techniques ou professeurs techniques adjoints des écoles et cours techniques du département, ou parmi les personnes que leur expérience des choses de l'enseignement technique qualifie notamment pour apporter un concours utile au Comité.

Au nombre de cinq au maximum, parmi le personnel de maîtrise, chefs de fabrication, contremaîtres ou assimilés, représentants, chefs de rayon ou assimilés, ouvriers des établissements industriels ou commerciaux.

L'article 4 stipule que les comités départementaux sont renouvelés tous les quatre ans.

L'article 5 permet au comité départemental de s'adjoindre des personnes étrangères pour constituer des commissions spéciales en vue de l'étude d'une question relative à l'enseignement technique.

Un décret du 24 février, publié au J. O. du 28 février, complète le décret précédent par la mesure transitoire suivante :

Dans les départements où les commissions locales professionnelles prévues par l'article 39 de la loi du 25 juillet 1919 n'auraient pas encore été instituées, les dispositions de l'article 2 du décret du 24 octobre 1911 seront maintenues en vigueur en ce qui concerne la désignation des membres ouvriers et des membres employés des comités départementaux de l'enseignement technique; le nombre de ces membres restant fixé comme il est dit aux articles 2 et 3 du 10 février 1921.

L'Internationale chrétienne

PRECISIONS NECESSAIRES

Plusieurs journaux parisiens ont publié un communiqué du secrétariat de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, au sujet de la réunion du bureau international qui a eu lieu à Cologne les 2 et 3 février dernier. Ce communiqué ne donnant qu'un aperçu incomplet de la discussion qui s'est produite, au sujet des décisions de la Conférence de Paris, il nous paraît indispensable de nous étendre sur ce sujet particulièrement grave afin qu'aucun malentendu ne puisse se produire.

L'ordre du jour du bureau était épuisé et la séance allait être levée lorsque Brauer, représentant de l'Allemagne, demanda la parole pour une communication urgente. Il déclara avoir reçu une dépêche de la centrale syndicale de Berlin lui demandant de communiquer au bureau international une protestation des syndicats chrétiens d'Allemagne contre les décisions prises à la Conférence de Paris et qui étaient de nature à compromettre dangereusement la situation économique de l'Allemagne et par répercussion celle du monde entier. L'application des décisions de la Conférence de Paris aurait pour premier résultat de jeter les travailleurs allemands dans un état de misère inacceptable et de porter une atteinte grave aux principes de justice et de charité chrétiens. Brauer demandait en conséquence au bureau international de se saisir de cette protestation et de la faire sienne.

Cette thèse fut chaleureusement soutenue par Amelink, délégué de la confédération chrétienne hollandaise, qui rappela que l'Internationale rouge venait d'émettre une protestation à ce sujet.

Van Quaquebéké, délégué belge, opposa une fin de non-recevoir absolue estimant que l'Internationale chrétienne n'avait pas à emboîter le pas à l'Internationale rouge et que la question n'était pas du ressort du bureau international, celui-ci n'ayant ni la compétence ni les moyens d'investigation nécessaires pour se faire, en quelques minutes, une opinion juste sur des questions que, depuis plus de deux ans, les hommes d'Etat et les techniciens du monde entier n'avaient pu eux-mêmes résoudre. Van Quaquebéké déclara que si le bureau se saisissait de la question il serait obligé de se retirer immédiatement, cette question ne figurant d'ailleurs pas à l'ordre du jour et aucun mandat ne lui ayant été donné par sa confédération pour la discuter.

Brauer répliqua qu'en discutant la question objectivement il lui paraissait impossible que le bureau international refusât de se saisir de la protestation émise par la confédération allemande, sans quoi il devrait se refuser à discuter jamais aucune question d'ordre économique international. Il fut soutenu dans cette thèse par Amelink, Serrarens et Scherrer.

Zirnheld intervint alors au nom de la confédération française. Après avoir fait remarquer qu'on n'avait parlé jusqu'ici que de l'Allemagne, des travailleurs allemands et de leur situation misérable, il demanda qu'on portât également attention à la situation économique de la France, qui avait le « malheureux et périlleux honneur d'être vainqueur » et à celle des travailleurs français.

Si l'on examine la question, objectivement, comme le demande Brauer, et sans passion comme doivent le faire des chrétiens, on constate que l'origine de la situation actuelle ne remonte ni à la Conférence de Paris, ni au traité de Versailles, mais à la déclaration de guerre du mois d'août 1914. Or, à ce moment, il existait déjà dans la plupart des pays qui entraient dans le conflit des confédérations nationales et des internationales ouvrières, dont une internationale chrétienne; qu'ont fait alors ces confédérations ? qu'ont fait les internationales ? Elles se sont tues. Les confédérations nationales, comme c'était leur devoir, laissèrent aux mandataires naturels des nations en cause, c'est-à-dire à leurs gouvernements, le soin de prendre les résolutions qui convenaient et leurs adhérents se contentèrent d'obéir aveuglément à la voix des chefs de leurs pays qui les appelaient aux armes. C'est pour avoir ainsi accompli leur devoir, d'ailleurs, que les représentants des syndicats chrétiens des pays hier encore ennemis, peuvent se re-

trouver, discutent autour de la même table, sans que leur dignité ni leur patriotisme aient à en souffrir. Mais la paix, conclusion de la guerre, doit être faite comme la guerre. Ce sont les gouvernements mandataires des pays qui ont seuls, aidés de leurs conseillers techniques, l'autorité et la compétence pour la faire et le bureau international n'a, ni ne peut avoir, cette autorité ni cette compétence.

Il se peut cependant, ajouta Zirnheld, que la justice humaine se trompe et qu'elle commette des erreurs ou des injustices, et c'est pour nous un devoir de charité chrétienne que de nous efforcer de les réparer. Si nos collègues allemands estiment être dans ce cas, qu'ils communiquent à la confédération française, par la voie du secrétariat international, leur protestation avec toutes preuves et tous documents à l'appui. La confédération française se fera un devoir de les soumettre à qui de droit et, si cela est opportun, à l'opinion publique française. Mais elle se refusera d'aller plus loin, car toutes les questions concernant le règlement de la guerre, bien qu'elles paraissent parfois présenter un aspect strictement économique, comme le soutiennent Brauer et Amelink, sont intimement liées à des questions d'ordre politique et diplomatique dans lesquelles le bureau international ne peut ni ne doit s'engager.

Ce fut cette thèse qui prévalut. Il fut décidé que le secrétariat international se contenterait de recevoir et de communiquer aux confédérations intéressées toutes les protestations ou documents qui lui seraient adressés au sujet des décisions de la Conférence de Paris, qu'il ne ferait à ce sujet aucun communiqué, ni aucune démarche, et que le bureau international ne serait sorti de la question que s'il y avait consentement unanime des confédérations affiliées.

CRISE ÉCONOMIQUE ET CONSÉQUENCES SOCIALES

Dans le textile de Roubaix-Tourcoing

Nous empruntons au Nord Social organe des syndicats chrétiens du Nord, ce récit des difficultés sociales de Roubaix-Tourcoing.

Nos cités textiles de Roubaix-Tourcoing viennent de vivre des semaines anxieuses et à l'heure où nous écrivons, toutes les craintes ne sont pas encore dissipées. Nous avons failli avoir la grève générale pour le lundi 21 février. Connaissant les restrictions imposées à de nombreux ménages ouvriers déjà cruellement atteints par le chômage, nous voyons déjà apparaître le spectre horrible de la misère, toujours mauvaise conseillère.

Nous croyons pouvoir affirmer que le conflit qui s'est posé dans nos places textiles était bien plus un conflit pour la reconnaissance du droit syndical et le respect des conventions bilatérales, qu'une lutte concernant la baisse plus ou moins forte de la prime de vie chère.

Nous assistons dans nos villes-sœurs à une phase intéressante de la vitalité syndicale que les extrémistes compromettent, en même temps que le patronat la comprime.

Il est indispensable pour juger les événements de connaître les positions prises par le Consortium patronal textile et les syndicats ouvriers sur le terrain de la profession.

Une convention collective, signée par les deux parties patronale et ouvrière, en juin 1919, date du réveil de l'industrie, établissait les conditions de travail et stipulait que les questions d'intérêt général seraient résolues par des accords intersyndicaux.

En octobre 1919, une modification à la Convention augmente les salaires de 25 0/0, mais en même temps le Syndicat Textile de Tourcoing donne à cet accord une interprétation arbitraire et la lutte commence. Le Consortium lock-out pendant plusieurs jours les usines de Tourcoing.

En mars 1920, le Consortium s'étant retranché derrière la commission du coût de la vie, pour ne pas discuter directement avec les syndicats une augmentation des salaires, la grève éclate. Elle se solutionne à Paris, devant M. Jourdain, ministre du Travail. Il est entendu que des primes de

Le Bureau remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont dévouées pour le bien de la Société.

L. V.

Le dimanche 20 février, la Chambre Syndicale de la Section Sainte-Marie, dûment convoquée, s'est réunie pour élire leur présidente, en remplacement de Mlle Delphine Cléminot, décédée.

22 conseillères avaient répondu à la convocation qui leur fut adressée. Deux s'étaient fait excuser pour cause de maladie.

M. le Curé ouvre la séance par la prière. Puis il prit la parole pour nous faire comprendre que nous ne devions avoir en vue que le bien de la Société en élisant pour présidente celle qui aurait le plus d'aptitudes pour en remplir les fonctions.

On procéda ensuite à l'élection de la nouvelle présidente.

Mlle Emma Cléminot ayant obtenu la majorité des voix, fut élue présidente.

Mme Lépinay a été nommée trésorière du Secours Mutuel, en remplacement de Mlle Emma Cléminot.

Furent admises à faire partie de la Chambre syndicale à l'unanimité : Mme Fourny et Mlle Marie-Joséphine Sorin.

La séance est levée après la prière d'usage.

L. V.

SECTION SAINTE-ANNE

Le dimanche 6 mars, nous avons, ainsi que nous l'avions annoncé, vente de charité en faveur du Secours Mutuel des Couturières.

Nombreuses étaient les personnes qui ont répondu avec empressement à nos invitations. Nous les remercions de tout cœur. C'était dans la salle des fêtes de la Maison Syndicale. L'organisation était difficile pour la première fois ; mais avec le concours des Messieurs du Bureau de l'Union Départementale, toujours si dévoués, les difficultés ont été résolues et l'aspect, au dire de personnes compétentes, était très bien.

Les diverses attractions ont réussi au-delà de nos espérances. Tous les comptoirs, bien approvisionnés, ont été bien visités, et grands et petits ont trouvé de quoi les satisfaire. Le buffet et la pêche à la ligne, pour ne nommer que ceux-là, ont toujours un grand succès.

Les beaux travaux fantaisies, offerts par des amies de l'Œuvre, ont été très appréciés.

Aussi nos vendeuses ont été récompensées par une bonne recette qui les dédommageait en quelque sorte de leurs fatigues et de leur peine.

A tous et à toutes nous envoyons un grand merci pour nous personnellement, et aussi pour nos malades qui profiteront de secours plus abondants.

ANNIC.

MARIAGES

Le mardi 29 mars a été béni, en l'église Cathédrale de Vannes, le mariage de Auguste Delalande avec Mlle Mélanie Gilory.

Le samedi 2 avril a été béni, en l'église Cathédrale de Nantes, le mariage de Marcel Rebondin avec Mlle Jeanne Emeriau.

Aux jeunes époux nous offrons nos félicitations et nous meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Section des Dames

VIE SYNDICALE

Vous lirez ce numéro au son joyeux des cloches de Pâques chantant le renouveau et la vie. Vous le lirez dans l'allégresse du ciel clair, du soleil, de la nature toute pleine de promesses de vitalité. Que cette saison de printemps, c'est-à-dire d'espoir nous va bien à nous, membres d'un jeune Syndicat ! Car c'est aussi son printemps à lui, sa vie qui s'annonce, pleine de promesses, qui éclate de jour en jour, tels les bourgeons d'un bel arbre.

En deux ans et demi comme il a grandi ! la liste des adhérents s'allonge, s'allonge, et il faut ouvrir les portes bien grandes. Les services fonctionnent avec toujours plus de régularité : placement, cours professionnels, cercle d'étude, etc... De bonnes relations se sont créées, tout à la fois stimulant et aide. Et c'est dans tout le groupe, d'un bout à l'autre, de l'entraîneur, de l'ardeur, de la bonne humeur et par dessus tout de l'attachement.

Tant de sérénité, tant de paix, témoignent bien qu'au Syndicat on vit dans l'idéal de la vraie fraternité. On sait très bien que « Celui qui s'isole en soi se clôt ; que celui qui se donne se multiplie dans les autres ; que celui qui se communique aux autres s'enrichit de tout le bien qu'il trouve en eux ».

Et on se donne sans compter.

Dimanche 6 février, nous avons convoqué le groupe de sténodactylos qui s'est joint à nous en janvier dernier, afin de mieux prendre contact avec ses membres, et de mettre ceux-ci au courant de notre organisation syndicale actuelle.

Notre Présidente générale expliqua que les réunions du Cercle d'Etudes ont lieu le second dimanche de chaque mois, à 8 h. 3/4. Il n'est pas envoyé de convocation. Puis elle parla de différentes Commissions qui fonctionnent au sein du Syndicat, et dont les nouvelles adhérentes sont invitées à faire partie : Commission d'Etudes, chargée de préparer les réunions mensuelles dont il est parlé ci-dessus ; Commission des Cours professionnels (français, anglais, sténographie, coupe, modes, etc.) ; ces divers cours ont lieu généralement le soir, à 6 h. 1/2 ; Commission des Fêtes, qui a pour mission de préparer les séances récréatives et autres divertissements. A ce sujet, il est annoncé que la prochaine kermesse aura lieu en juin. Une autre Commission s'occupe des maisons de vacances et de repos pour les Syndiquées anémiées, surmenées, etc...

En terminant, notre Présidente exprime l'espoir de trouver, parmi les nouvelles adhérentes, quelques propagandistes dévouées qui feront connaître autour d'elles et apprécier le Syndicat.

Dimanche 13 mars, réunion du Bureau.

La Présidente met à l'étude et à la discussion différents projets et questions :

Demande de formation d'une sous-section à Saint-Donatien.

Cours professionnels : nécessité d'achat d'une autre machine à écrire ; que d'élèves !... Tant mieux.

Echange de vues et d'idées pour la kermesse ; elle approche et il la faut très réussie.

Correspondances reçues : de Paris, du Mans. Invitation de déléguées pour participer à Paris au Congrès de la C. F. T. C. et de l'Abbaye. En principe acceptation, deux déléguées y représenteront la Section Nantaise.

Pensée du mois offerte à toutes nos Syndiquées : « Faire autour de soi de la lumière, de la joie, de la paix Mettre comme une étoile, au-dessus de sa vie : le devoir ».

La Secrétaire,

M. S.

CERCLE D'ETUDES

Dimanche 13 mars 1921

Sujet : L'Épargne, les Placements, les Banques.

Dans le choix, vaste, des sujets d'étude intéressant les travailleuses, il peut être justement fait à l'Épargne, une des premières places. La pratiquer, s'en faire même une obligation doit entrer dans le plan de vie de toute travailleuse consciente et sérieuse. En effet, quel que soit le gain, et aussi le coût de la vie, il faut se mettre sérieusement en face de ce problème : J'ai actuellement, étant donné mon âge et mes capacités, le moyen de travailler et d'être rétribuée ; faisons de cette somme que je touche régulièrement une répartition si sage, si bien mesurée que je vive et m'entretienne pendant mes années de labeur et pour qu'aussi, quand sonnera l'heure du repos, ma prévoyance économique m'assure les ressources nécessaires.

Cette détermination prise, il n'empêchera pas qu'à de certaines heures il faudra se faire vaillance pour ne pas céder à certains désirs d'achats d'objets de toilette, attrait d'un voyage, dont la réalisation détruirait l'équilibre si laborieusement constitué.

Pour aider à cette épargne du travailleur, bien des choses ont été créées et donnent d'admirables résultats : Caisses d'Épargne, Caisse de prévoyance, Secours mutuels, Retraites ouvrières, etc... Les Banques sont aussi un enroulement à l'épargne, avec leurs placements nombreux et variés. En ces dernières années surtout elles ont offert de sérieux et importants avantages.

Cette étude, dont nous ne donnons ici qu'un court résumé, a été remarquablement faite par Mlle Guillon, employée de Banque. Après sa lecture, des précisions furent échangées et dans nos cercles pourtant toujours très intéressants, celui-ci restera comme l'un des meilleurs.

Le texte complet de cette étude est à la permanence, à la disposition de celles qui le désireraient.

Dans le prochain *Messageur*, nous donnerons tous renseignements utiles concernant les Retraites ouvrières.

COMMISSION DES FETES

...On se prépare... pour la kermesse. Au Syndicat tout est facile, on se sent porté. Songez que l'on a trouvé ce qui sera le nouveau clou de cette nouvelle kermesse. Naturellement ce clou sera inédit, il sera frais, gracieux, joie des yeux...

rêvez-en, songez-y, le mois prochain nous vous dirons ce qu'il sera...

Mais indépendamment de ce clou, que de sous-clous il y aura ! Et plus il y en aura, mieux cela vaudra. Donc si vous avez des idées, venez bien vite nous les dire, qu'ensemble nous les réalisions. Il faut notre kermesse très réussie et elle le sera.

N.-B. — Mlle Cizeau, présidente de la Commission des fêtes, fait appel à toutes les syndiquées pour la préparation de la kermesse. Nous sommes 500 ; si chacune fait seulement un petit objet, quelle fortune ! Mlle Cizeau convoque toutes les syndiquées de bonne volonté acceptant de travailler pour la kermesse le dimanche 3 avril, à 10 heures précises, 18, rue Talensac.

FAMILLE SYNDICALE

Nous apprenons le mariage de :

Mlle Victorine Lemoine, employée à l'Inspection principale des Chemins de fer d'Orléans, avec M. Jean Boury, inspecteur à l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur de l'Ouest.

Eglise Notre-Dame de Toutes-Aides, le 12 avril 1921, à 11 heures.

M. Léopold Emeriau, employé de bureau, avec Mlle Anne-Marie Louet, employée de commerce.

Basilique Saint-Nicolas, le 19 avril 1921, à 10 heures.

Mlle Elise Moreau, avec M. Ernest Fallot.

Eglise Notre-Dame de Toutes-Aides, le 23 avril 1921, à 10 heures.

Tous nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat des Dames employées

du Commerce et de l'Industrie

SECTION DE SAINT-NAZAIRE

25, place Marceau

Les travailleuses de Saint-Nazaire, sentant le besoin de s'unir pour la défense de leurs intérêts communs, viennent de s'ériger en un groupement connu sous le nom de « Syndicat des Dames Employées du Commerce et de l'Industrie », et dont le siège social est à Saint-Nazaire, 25, place Marceau.

Fondé seulement depuis deux semaines, ce groupement compte déjà environ 30 adhérentes ; il est dirigé par un bureau composé de 8 membres : une présidente, une vice-présidente, une secrétaire, une secrétaire adjointe, une trésorière, trois conseillères ; le bureau est lui-même assisté d'un comité consultatif.

La permanence de ce Syndicat est établie au siège social, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 6 heures à 7 heures du soir ; on y donne tous renseignements pouvant intéresser les syndiquées ; on y reçoit également les offres et demandes d'emploi.

Ce Syndicat étant affilié à l'Union Départementale des Travailleurs Chrétiens, les statuts adoptés par lui sont ceux actuellement en vigueur au Syndicat similaire qui existe à Nantes, 18, rue Talensac.

Cours Professionnels

Notre Service de Placement s'emploie avec le plus grand dévouement à procurer à nos syndiquées d'avantageuses situations. Pour arriver au meilleur résultat, elle recommande très instamment de suivre les cours professionnels établis 18, rue Talensac.

Comptabilité : Lundi, mercredi, à 6 h. 1/2.

Français : Mardi, samedi, à 6 h. 1/2.

Anglais : Lundi, mercredi, à 6 h. 1/2.

Sténo-dactylo : Jeudi, à 6 h. 1/2 ; samedi, à 5 h.

Coupe : Samedi, 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2. Ces cours sont suivis de septembre à février.

Modes : Samedi, 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2. Ce cours a commencé au mois de février. Après le cours de modes commencera le cours de repassage, aux mêmes heures.

Tous ces cours, à la seule exception du cours d'anglais, sont absolument gratuits pour les Syndiquées.

Pour les cours d'anglais, le prix est de 1 fr. par leçon s'il y a 5 élèves, ou 5 fr. à répartir entre le nombre d'élèves.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^{ie},
57, rue Saint-Clement.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

VOUS ECONOMISEREZ 6 % environ sur vos assurances-vie,
5 % environ sur vos assurances-incendies,

avec les réductions de tarifs dont je puis vous faire bénéficier actuellement

Rentes viagères aux meilleurs taux, Accidents, Vol, etc.

Léon de JOANNIS,

La CONFIANCE-VIE,

La Caisse Centrale de Capitalisation,

3, Place de l'Écluse, Nantes.

Je cherche des agents, adressez-vous à moi, vous pouvez facilement doubler vos revenus, sans négliger votre travail habituel.

Visitez à Nantes, les GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les Plus Vastes Galeries de l'Ouest